

Manuel

P&V Tool TPE

14-04-2023

P&V Assurances SC – Membre du Groupe P&V Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles Entreprise d'assurance agréée sous le code 0058 TEL. +32 (0)2 250 91 11 TVA BE 0402 236 531 RPM Bruxelles

IBAN BE75 0689 4521 8951 BIC GKCCBEBB



Sommaire

PARTIE I. Contexte	4
CHAPITRE I. Activités	4
CHAPITRE II. Champ d'application	4
CHAPITRE III. Choix des couvertures	6
CHAPITRE IV. Historique sinistre	7
PARTIE II. Accident du travail	8
CHAPITRE I. Garantie légale	8
CHAPITRE II. Garanties extra-légales (optionnelles)	8
Section I – Salaire garanti	8
Section II – Excédent loi	8
CHAPITRE III – 24h/24h (optionnelle)	9
CHAPITRE IV – Récapitulatif des primes	10
PARTIE III. Liability	
CHAPITRE I. RC Entreprise	
Section I – Nombre de personnes occupées	
Section II – Détail de la garantie RC Entreprises	
Section III – Activité complémentaire	
Section IV – Contrat de 3 ans (si d'application)	12
CHAPITRE II. Responsabilité objective en cas d'incendie ou d'explosion	13
CHAPITRE III. Récapitulatif des primes	13
CHAPITRE IV. Responsabilité (para)médicale	14
PARTIE IV. Property	18
CHAPITRE I. Adresse du risque	18
Section I – Champ d'application	18
Section II – Adresse du risque	18
CHAPITRE II. Bâtiment	20
CHAPITRE III. Contenu	21
Section I – Valeur à assurer	21
Section II – Vol	22
CHAPITRE IV. Garanties optionnelles	22
Section I – Formule Plus	23
Section II – Extension jardin	23
Section III – Pertes d'exploitation	23
Section IV – Valeurs – transport et séjour	24
Section V – Abandon de recours gratuit	24
CHAPITRE V. Récapitulatif des primes	24
Section I – Réduction de prime pour franchises majorées	24
Section II – Protection juridique et pertes indirectes	24
Section III – Prime non disponible	25



CHAPITRE VI. Bris de machine	26
CHAPITRE VII. Tous risques électroniques	28
CHAPITRE VIII. Questionnaire HORECA	29
PARTIE V. Règles de souscription	30
PARTIE VI. Récapitulatif	31
CHAPITRE I. Mode de paiement	31
CHAPITRE II. Réductions (si applicable)	31
CHAPITRE III. Commissions	32
CHAPITRE IV. Impression récapitulatif des primes	33
PARTIE VII. Finalisation	34
CHAPITRE I. Candidat preneur d'assurance	34
CHAPITRE II. Informations complémentaires sur le contrat	34
CHAPITRE III. Consultation compagnie	35
Section I - Sans règle de souscription bloquant la tarification	35
Section II - Avec règles de souscription	36
CHAPITRE IV. Dates de prise d'effet	36
CHAPITRE V. Documents	37
PARTIE VIII. Nouvelle affaire	38
PARTIE IX. Questions?	



PARTIE I. Contexte



CHAPITRE I. Activités

L'outil a été développé pour des activités bien spécifiques reprises dans la liste déroulante. Cette liste sera évolutive. Vous pouvez taper les premières lettres pour retrouver l'activité.

Activité

	Cet outil n'est pas destiné aux clients existants	
Nom / raison sociale	Manuel	
Activité exercée (i)	rest x	~
Description complémentaire de l'activité excercée (opt Maximum 100 caractères	HORECA - Restauration à service complet (avec ou sans bain d'huile) - Friterie / Pitta exclus - Sans livraison	
	HORECA - Restauration à service restreint : sandwicheries, glaciers, gaufres, crêpes Friterie / Pitta exclus - Sans livraison	

Via l'infobulle, vous pouvez télécharger une liste Excel avec toutes les activités dans le scope.



Voici la liste des activités reprises dans l'infobulle :



Vous pouvez rajouter une description complémentaire si vous le souhaitez.

CHAPITRE II. Champ d'application

1. Activités autres que « Métiers de la construction »

L'outil a été développé pour les toutes petites entreprises répondant aux caractéristiques suivantes :

- Propriétaire ou locataire exploitants (pas de propriétaire non exploitant)
- Maximum 10 ETP
- Capital assuré (Bâtiment + Contenu) ≤ 1.740.212,55 € (Abex 819)
- CA annuel ≤ 1.500.000€
- Mono-activité

Vous devez valider que le preneur remplit ces conditions pour pouvoir continuer.



Champ d'application Le preneur d'assurance remplit-il les conditions suivantes: • Propriétaire exploitant ou locataire exploitant (pas de propriétaire non exploitant) • Maximum 10 FTE • Capital assuré (Batiment + Contenu) ≤ 2 133 300,85 € (Abex 1004) • CA annuel ≤ 1 500 000 € • Il n'y a qu'une seule activité exercée Oui, le preneur d'assurance remplit ces conditions Étape suivante

Pour certaines des activités plus risquées, il peut y avoir un message qui indique clairement quelles activités sont couvertes par cet outil.

Vous confirmez que vous ne vendez ou ne proposez pas les produits et services suivants : les produits amaigrissants, de piercings, de (dé)tatouages, de maquillage (semi)permanent, de dermopigmentation, de traitements antirides à base d'injections, d'épilation au laser ou à la lumière pulsée, de liposuccion et d'autres interventions invasives, de microdermabrasion, de cryothérapie et fish thérapie, les bancs solaires
Oui, le preneur d'assurance remplit ces conditions
Étape suivante

2. Métiers de la construction

L'outil a été développé pour les métiers de la construction aux caractéristiques suivantes :

- Propriétaire ou locataire exploitants (pas de propriétaire non exploitant)
- Maximum 5 ETP
- Capital assuré (Bâtiment + Contenu) ≤ 1.740.212,55 € (Abex 819)
- Mono-activité

A cela s'ajoute des questions pour bien définir le risque :

- Votre client exerce-t-il ses activités exclusivement pour des habitations (maisons ou appartements) ou des commerces ?
- Votre client effectue-t-il des travaux à flamme nue ?
- Votre client effectue-t-il des travaux de toiture ?
- Votre client effectue-t-il des travaux de terrassement avec excavatrice ?

Ainsi qu'une question sur le chiffre d'affaires annuel et l'appel à des sous-traitants



Champ d'application

Vous confirmez que le candidat preneur d'assurance dé	éclare :
Effectuer ses activités uniquement en habitation (maison, appartement) ou commerce de détail/magasin	🔾 Oui 🔾 Non
Ne pas effectuer de travaux à flamme nue	🔾 Oui 🗌 Non
Ne pas effectuer de travaux de toiture	🔾 Oui 🗌 Non
Ne pas effectuer de travaux de terrassement avec excavatrice	🔵 Oui 🗿 Non

Le tarif est applicable aux entreprises comptant maximum 5 personnes (5 ETP) à condition qu'il soit satisfait à l'une des 2 conditions suivantes:

O Le chiffre d'affaires est de maximum 500.000 EUROS et il est fait appel à des sous-traitants

🔘 Le chiffre d'affaires est de maximum 1.000.000 EUROS et il n'est pas fait appel à des sous-traitants

O Le candidat preneur d'assurance ne répond à aucune de ces conditions

Le preneur d'assurance remplit-il les conditions suivantes:

- Propriétaire exploitant ou locataire exploitant (pas de propriétaire non exploitant)
- Capital assuré (Batiment + Contenu) ≤ 2 133 300,85 € (Abex 1004)
- Il n'y a qu'une seule activité exercée
- Maximum 5 FTE

Oui, le preneur d'assurance remplit ces conditions

CHAPITRE III. Choix des couvertures

Vous devez ensuite sélectionner pour quelles couvertures vous souhaitez avoir un tarif.

Choix des couvertures

Quels types de couverture sont nécessaires ?



Si vous sélectionnez l'assurance incendie, vous pourrez alors choisir le Bris de machine ou la Tous risques électroniques.

En fonction de l'activité, certaines couvertures ne seront pas disponibles (Responsabilité). Un message vous indiquera :

- si nous avons une offre mais pas disponible dans l'outil. Vous pouvez contacter la compagnie
- ou si nous n'avons pas d'offre pour cette activité.



Choix des couvertures
Quels types de couverture sont nécessaires ?
Accidents du travail
Nous n'avons pas d'offre en Responsabilité pour l'activité choisie
Incendie
Bris de machine
Tous risques électroniques
Étape suivante

CHAPITRE IV. Historique sinistre

En fonction des couvertures choisies, vous devrez compléter le nombre de sinistres qui ont été déclarés au cours des 3 dernières années – sauf si le preneur est starter.

La définition de starter se trouve dans l'infobulle:

	Est-ce que le preneur est STARTER?			
Historique sinistre	Date de création : moins de 2 ans			
Est-ce que le pren	eur est STARTER? ()	Oui O Non		
Combien de si	nistres ont été déclarés au cou	s des trois dernières années	dans les branches suivantes?	
Accidents du trave	ail	Accidents du travail		
Responsabilité		Responsabilité		
Incendie		Incendie		
		Étape suivan	ite	



PARTIE II. Accident du travail

CHAPITRE I. Garantie légale

Garantie légale

Masse salarial (totale - limitée au plafond légale)

	Masse salariale soumise à l'ONSS	Masse salariale Etudiants
Employés administratifs ou employés avec mission occasionnelle à l'extérieur	30 000 €	€
Employés avec mission à l'extérieur / vendeurs	E	€
Employés avec travail manuel / vendeurs avec travail manuel	E	€
Ouvriers	30 000 €	€
Étape suiv	vante	

S'il n'y a pas d'employés, ne remplissez pas les champs de l'écran « Garantie Légale » et allez à l'écran suivant.

CHAPITRE II. Garanties extra-légales (optionnelles)

Section I – Salaire garanti

Il est possible de choisir la couverture « Salaire garanti » avec ou sans remboursement des charges patronales sociales :

Garanties extra-légales	
	Salaire Garanti
Salaire garanti avec remboursement des charges patronales sociales	Oui 🔵 Non

Vous pouvez aussi compléter le salaire extra-légal. Les champs s'affichent en fonction des masses salariales encodées pour la garantie légale:

	Masse salariale plafonnée	Salaire extra-légal
Employés administratifs ou employés avec mission occasionnelle à l'extérieur	30 000,00 €	€
Ouvriers	30 000,00 €	€

Section II – Excédent loi

Pour la couverture « Excédent loi », vous pouvez choisir dans l'outil entre 2 formules Par défaut, c'est « sans délais de carence ».



Pour d'autres options, vous devrez contacter la compagnie (voir PARTIE VII - CHAPITRE III. Consultation compagnie)

	⊘ Excédent-loi
Formule de la garantie excédent loi	Choisir une formule
Délai de carence en cas d'incapacité temporaire:	Formule Loi (selon la Loi 71 - sans AR 530)
	Formule multiplicateurs : Décès 5x salaire / Incapacité permanente 8x salaire / Incapacité temporaire 90 % du salaire journalier moyen / Frais médicaux 2.500 EUR

Vous devez compléter le salaire extra-légal sur lequel la prime sera calculée.

CHAPITRE III – 24h/24h (optionnelle)

Pour la couverture 24h/24H pour les indépendant et professions libérales, vous avez le choix entre

• 2 formules avec des multiplicateurs différents 24h-24h

Formule:	Décès 3x salaire / Incapacité permanente 5x salaire / Incapacité temporaire 90 % du salaire 🗙 📔 🧸
Délai de carence en cas d'incapacité temporaire:	Décès 3x salaire / Incapacité permanente 5x salaire / Incapacité temporaire 90 % du salaire journalier moyen / Frais médicaux 2.500 EUR
Bénéficiaire	Décès 5x salaire / Incapacité permanente 8x salaire / Incapacité temporaire 90 % du salaire journalier moyen / Frais médicaux 2.500 EUR
Nom et prénom du bénéficiaire Salaire con	

Formule:	Décès 3x salaire / Incapacité permanente 5x salaire / Incapacité temporaire 90 % du salaire	× v
Délai de carence en cas d'incapacité temporaire:	Şans délai de carence	× v
Bénéficiaire	Sans délai de carence	
Nom et prénom du bénéficiaire Salaire con	v Avec 30 jours de délai de carence	

Pour d'autres options, vous devrez contacter la compagnie (voir PARTIE VII - CHAPITRE III. Consultation compagnie)

Vous pouvez avoir jusqu'à 2 bénéficiaires.

Tous les champs sont obligatoires car ils seront repris dans le document final. Des contrôles sont mis en place pour éviter les erreurs lors de l'encodage :

Bénéficiaire

.

	Nom et prénom du bénéficiaire	Salaire conventionnel annu	el	Date de naissance	Activité manuelle ?	Actions
#1	lean Dupont	1	€	01/01/1900		Supprimer
<i>T</i>	Jean Dapone	Le salaire conventionnel annuel est habituellement supérieur à 10.000 €	D	Le bénéficiaire a plus de 90 ans		bénéficiaire
			Ajout	er un bénéficiaire		



Pour les activités paramédicales, le tarif ne sera pas disponible directement dans l'outil car il nécessite un examen de la compagnie. Un message apparaitra sous le tableau récapitulatif des primes.

CHAPITRE IV – Récapitulatif des primes

Vous avez le récapitulatif des primes par garantie choisie.

Les primes affichées ici sont hors réduction commerciale et hors frais de fractionnement.

Pri	mes			
	Sélectionnée?	Garanties	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)
		Garantie légale	515,40 €	532,05 €
		Excédent-loi	24,20 €	25,41 €
		Salaire Garanti	40,75 €	44,52 €
		24h/24h	248,00 €	270,94 €
		Prime totale	828,35 €	872,91 €

Les primes affichées sont hors réduction commerciale et hors frais de fractionnement (si applicables)

Étape suivante

Si un des paramètres encodés ne permet pas de calculer un tarif directement dans l'outil, la prime qui ne peut pas être calculée s'affiche en italique et en orange et la prime totale n'est pas calculée.

Primes

Sélectionnée?	Garanties	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)
	Garantie légale	515,40 €	532,05 €
	Excédent-loi	24,20€	25,41 €
	Salaire Garanti	40,75 €	44,52 €
	24h/24h		
	Prime totale		

Les primes affichées sont hors réduction commerciale et hors frais de fractionnement (si applicables)

Attention : les données introduites ne permettent pas d'obtenir un tarif directement dans cet outil. Poursuivez dans l'outil et vous pourrez soumettre la demande pour acceptation

Étape suivante

Un message apparait en dessous du tableau, vous invitant à continuer l'encodage. Vous aurez la possibilité de voir quelles conditions ne sont pas remplies et de soumettre la demande pour acceptation à la compagnie dans les écrans suivants.



PARTIE III. Liability

CHAPITRE I. RC Entreprise

Section I – Nombre de personnes occupées

Complétez les champs en blanc puis cliquez sur « Etape suivante ».

Nombre de personnes occupées		
Dirigeant d'entreprise, la famille cohabitante, les aides non rémunérées	1	
Coassocié actif	Coassocié actif	
Travailleur, stagiaire ou intérmaire – temps de travail > 50%	1	~
Travailleur, stagiaire ou intérmaire – temps de travail ≤ 50%	1	¢
Personnel occasionnel: temps de travail < 60 jours/ an et étudiants	Gratuit	
Nombre de travailleurs	2,5	\$
Pour le calcul le nombre de travailleurs sera	a arrondi à l'unité inférieure	

Section II – Détail de la garantie RC Entreprises

Vous voyez quelle est la limite par défaut. Pour certaines activités, vous avez le choix entre 1.500.000€ et 2.500.000€. Vous voyez aussi quelles seront les franchises applicables.

Détails de la RC entreprise			
Limite	2500000€	X	~
Franchise applicable	Fixe 175,00 €		~
	Étape suivante		

Pour d'autres franchises, vous devrez contacter la compagnie (voir PARTIE VII - CHAPITRE III. Consultation compagnie)

Section III – Activité complémentaire

Une réduction peut être accordée pour activité complémentaire s'il n'y a pas d'employés.



Détails de la RC entreprise		
Limite	Activité à titre complémentaire	
Activité à titre complémentaire () Contrat d'une durée de 3 ans ?	Une réduction peut être accordée en RC pour une personne seulement (en principe une personne exerçant une activité à plein temps en tant que contractuel)	
Franchise applicable	Fixe 175,00 €	
	Étape su	ivante

Pour certaines activités, une question supplémentaire s'affiche afin de savoir si l'activité principale et l'activité complémentaire se situent dans la même catégorie :

Détails de la RC entreprise		
Limite	1500000€	× ~
Activité à titre complémentaire (
La profession principale et l'activité complémentaire se O Oui O Non	e situent-elles dans la même catégorie?	

Section IV - Contrat de 3 ans (si d'application)

Il est possible de choisir un contrat d'une durée de 3 ans lorsque le preneur d'assurance n'est pas considéré comme un « client total » (voir PARTIE VI – Chapitre II – Définition de client total)

Si vous choisissez un contrat d'une durée de 3 ans, vous devrez confirmer que le S/P des 5 dernières années est inférieur ou égal à 30% pour pouvoir continuer.

Ontrat d'une durée de 3 ans ?

□ Je confirme que le S/P des 5 dernières années < ou = 30%



CHAPITRE II. Responsabilité objective en cas d'incendie ou d'explosion

En fonction de l'activité sélectionnée, vous aurez la possibilité de souscrire la Responsabilité objective en cas d'incendie ou d'explosion.

Si vous n'avez pas choisi la couverture incendie, alors vous devrez indiquer l'adresse du risque. Sinon, c'est l'adresse du risque indiqué pour la couverture incendie qui sera automatiquement reprise dans les documents.

Restaurant avec surface accessible au public > 50 m	² (terrasses incluses)						
	Ø Responsa	bilite obj	ective				
Surface accessible au public (y compris terrasses attenantes) (m²)	Surface accessible au public (y compris terrasses attenantes) (m²)						
Dont surface terrasses non couvertes (m²)	Dont surface terrasses non couvertes (m²)						
Adresse du risque	Rechercher						
	Rue				Numéro		Boîte
	Rue				Numéro		Boîte
	Code postal		Ville				
	Code postal		Ville				

CHAPITRE III. Récapitulatif des primes

Primes

Sélectionnée?	Garanties	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)
	RC Exploitation	62,72 €	68,52 €
	RC Objets confiés	7,84 €	8,56 €
	RC Après livraison	7,84 €	8,56 €
	Protection juridique	14,56 €	15,91 €
	Responsabilité objective	133,51 €	158,54 €
	Prime totale	226,46 €	260,09 €

Les primes affichées sont hors réduction commerciale et hors frais de fractionnement (si applicables)

Étape suivante

La Protection juridique est automatiquement sélectionnée. Si vous la désélectionnez, vous aurez le message informatif suivant :

Protection juridique	0,00 €	0,00 €
Assurez-vous que votre client a bien souscrit à la PJ Safety Business d'ARCES		

Si un des paramètres encodés ne permet pas de calculer un tarif directement dans l'outil, la prime qui ne peut pas être calculée s'affiche en italique et en orange et la prime totale n'est pas calculée.



Sélectionnée?	Garanties	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)
	RC Exploitation	0,00 €	0,00€
	RC Objets confiés	0,00 €	0,00 €
	RC Après livraison	0,00 €	0,00 €
	Protection juridique	0,00 €	0,00 €
	Prime totale	0,00 €	0,00 €

Attention : les données introduites ne permettent pas d'obtenir un tarif directement dans cet outil. Poursuivez dans l'outil et vous pourrez soumettre la demande pour acceptation

Un message apparait en dessous du tableau, vous invitant à continuer l'encodage. Vous aurez la possibilité de voir quelles conditions ne sont pas remplies et de soumettre la demande pour acceptation à la compagnie dans les écrans suivants.

CHAPITRE IV. Responsabilité (para)médicale

Pour les activités (para)médicales, la responsabilité civile entreprise n'est pas disponible. Cependant, il est possible de tarifer la responsabilité professionnelle.

Les écrans et la navigation sont automatiquement adaptés sur base de l'activité choisie en début de tarification:

Pri	Primes responsabilité (para-)médicale						
	Activité	Nom	Prime nette (EUR)		Prime TTC (EUR)		
			Pas d'élément	_			
			+ Ajouter un élément				
			Étape suivante				

Pour avoir une prime, cliquez sur « Ajouter un élément ».



L'écran suivant apparait :

Il faut d'abord choisir le secteur afin d'avoir une présélection des activités. •

Editer l'élément			×
Secteur	Þentiste, prothésiste, orthodontiste	×	~
Activité exercée	Articles orthopédiques, bandagiste		•
Limite	Audiologue		ł
Nom et prénom	Dentiste, prothésiste, orthodontiste		
Date de naissance	Diététicien		
Maître de stage	Fonctions de support Infirmière (sauf sage femme ni per usioniste)		
	Kinésithérapeute		•
Secteur	Dentiste, prothésiste, orthodontiste	×	~
Activité exercée	Activité exercée		~
Limite	Dentiste (assistant d')		
Nom et prénom	Dentiste (sans spécialisations) Dentiste (technicien prothèse dentaire)		
Date de naissance	Dentiste avec endodontie		
Maître de stage	Dentiste avec implantologie		
Chef de service	Dentiste avec paradontologie		
Préposé sous contrat de travail ?	Hygiéniste bucco-dentaire		-

Les noms, prénoms et date de naissance sont obligatoires car c'est une assurance liée à la personne. • Il n'est pas possible d'avoir un tarif directement si le bénéficiaire a plus de 65 ans.

compagnie.

Date	de	naissance	
Date	ue	naissance	

() 01/05/1950 Le bénéficiaire doit avoir moins de 65 ans. Tarif non disponible via cet outil, veuillez contacter la

Les questions suivantes (maître de stage, chef de service, préposé sous contrat de travail) ont un impact • sur le tarif.



Il y a une exception avec le personnel purement administratif. Pour celui-ci, aucune de ces informations n'est demandée :

Editer l'élément		×
Secteur	Fonctions de support X	~
Activité	Personnel purement administratif X	~
Limites	 ● 2.500.000 € pour les dommages corporels et 250.000 € pour les dommages matériels ○ 5.000.000 € pour les dommages corporels et matériels confondus (sans dépasser 250.000 € pour les dommages maté 	riels)
Réinitialiser	Recald	uler

La prime est automatiquement calculée et affichée.
 La Protection juridique est en option et est sélectionnée par défaut.

Editer l'élément	t						\times
Secteur		Dentiste, prothésiste, orthodontiste				×	~
Activité exercée		Dentiste avec paradontologie				×	~
Limite		2.500.000 € pour les dom	2.500.000 € pour les dommages corporels et 250.000 € pour les dommages matériels X			~	
Nom et prénom		clem					
Date de naissance		01/01/1960					
Maître de stage		Oui O Non					
Chef de service		Oui O Non					
Préposé sous contro	at de travail ?	🔵 Oui 🔾 Non (indépenda	nt)				
Sélectionnée? Gara		ranties		Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)		
Responsabilité professionnelle				389,54 €	425,57 €		
✓ Protection juridique				43,28 €	47,28 €		
	Prime totale			432,82 €	472,85€		

Les primes affichées sont hors réduction commerciale et hors frais de fractionnement (si applicables)

🗊 Supprimer

Mise à jour

Pour finir, cliquer sur « Mise à jour » pour que cela soit pris en compte dans le calcul de la prime totale.

Vous pourrez alors voir différents éléments pris en compte avec les primes associées.



Primes responsabilité (para-)médicale

Activité	Nom	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)			
Dentiste avec paradontologie	clem	432.82	472.85			
Personnel purement administratif		46.36	50.65			
+ Ajouter un élément						
Étape suivante						

Il est possible d'avoir plusieurs bénéficiaires (maximum 5).

On peut adapter ou supprimer les bénéficiaires en cliquant sur les icones

Û



PARTIE IV. Property

CHAPITRE I. Adresse du risque

Section I – Champ d'application

Champ d'application

Le type de batiment à assurer est-il conforme aux conditions générales (pas de châlet en bois, © Oui O Non caravane, tente, ...)?

Le bâtiment à assurer est-il utilisé comme atelier, espace de stockage ou d'entreposage ? Oui O Non

Si le risque n'est pas conforme aux conditions générales ou utilisé comme atelier ou entrepot, le calcul de la prime ne sera pas accessible et vous aurez le message suivant :

Tarif non disponible via cet outil.

Pour certaines activités, la question suivante sera posée. En fonction de la réponse, il sera ou non possible d'obtenir un tarif directement dans l'outil.

Section II – Adresse du risque

Afin de vérifier si le bâtiment à assurer se situe ou non sur une zone à risque d'inondation, vous devez introduire l'adresse du risque et cliquer sur « Vérifier l'adresse ».

Pour compléter l'adresse, vous pouvez encoder les premières lettres et le système vous fera des propositions.

Adresse du risque

Adresse

25 b	 	
Boulevard Adolphe Max 125, Bruxelles, Belgique		
Bergensesteenweg 125, Anderlecht, Belgique		
Brusselsestraat 125, Louvain, Belgique		
Boulevard Anspach 125, Bruxelles, Belgique		
Boulevard Industriel 125, Anderlecht, Belgique		



Adresse du risque

Adresse



Si le bâtiment ne se trouve pas dans une zone à risque, vous aurez le message suivant : •

Le bâtiment à assurer ne se situe pas sur une zone à risque d'inondation

• Dans l'autre situation, vous aurez le message suivant:

Le bâtiment à assurer se situe sur une zone à risque d'inondation. Tarif catastrophes naturelles selon les conditions du Bureau de tarification.

Cliquez sur « Etape suivante » pour continuer.



CHAPITRE II. Bâtiment

Bâtiment					
Description du risque					
Qualité du preneur	Qualité du preneur	 			
Murs et éléments portants en pierre ou béton? Murs et éléments portants en pierre ou béton?		~			
Bâtiment habité par le preneur ou un membre du personnel (occupation régulière)?					
Uniquement un rez-de-chaussée ou étage jumelé servant uniquement d'habitation?	◯ Oui ◯ Non				
Bâtiment en construction?	Oui Non				
Méthode d'évaluation du bâtiment	Méthode d'évaluation du bâtiment	 			
Le bâtiment n'est pas à assurer (ex : abandon de recours ex	istant, assurance auprès de la banque).				
Capital bâtiment ou responsabilité locative	Capital bâtiment ou responsabilité locative	€			
Indice Abex	ABEX 1004 (janvier 2023)	 			
	Étape suivante				

Quelques remarques sur cet écran :

- Qualité du preneur : propriétaire exploitant ou locataire exploitant.
 Il n'est pas possible d'avoir un tarif pour un propriétaire non exploitant via cet outil.
- Murs et éléments portants en pierre ou en béton : si vous sélectionnez « Structure en bois », le tarif n'est pas directement disponible dans l'outil.
- Bâtiment habité par le preneur ou un membre du personnel (occupation régulière) : la définition se retrouve dans l'info-bulle.

Un bâtiment est régulièrement occupé lorsqu'un assuré y réside chaque nuit. Par période de 12 mois, une inoccupation de 90 nuits, dont au maximum 60 consécutives, est admise.

• Si le bâtiment est en construction, il vous sera demandé la date de début des travaux

Bâtiment en construction?	Oui 🔿 Non
Date début des travaux	Date début des travaux

- Pour l'évaluation du capital au « Premier risque », un contrôle est fait : le tarif ne sera pas disponible directement dans l'outil si le capital assuré est inférieur à 175.000€ ou supérieur à 1.000.000€
- Si vous ne voulez pas assurer le bâtiment, cliquez sur la check-box « Le bâtiment n'est pas à assurer ». Les questions suivantes ne seront plus affichées

🕑 Le bâtiment n'est pas à assurer (ex : abandon de recours existant, assurance auprès de la banque).

Étape suivante



CHAPITRE III. Contenu

Section I – Valeur à assurer

Pour définir la valeur à assurer vous avez 2 possibilités :

• Vous introduisez un capital contenu globalisé.

Contenu					
Capitaux à assurer					
Vous désirez spécifier le détail du contenu?	Oui O Non				
Valeur globale	Valeur globale	€			
Garantie Vol					
Étape suivante					

• ou vous donnez en détail un capital pour les différents postes :

Vous aurez la possibilité de choisir la couverture de dommages accidentels aux marchandises en la sélectionnant sous le capital marchandise

Le mobilier privé aura aussi un taux de prime différent des postes matériel, marchandise et aménagements/embellissements.

Capitaux à assurer		
Vous désirez spécifier le détail du contenu?	Oui 🕖 Non	
Valeur du matériel	Valeur du matériel	€
Capital marchandises	Capital marchandises	€
(Couverture des dommages accidentels aux marchandises?	
Valeur des aménagements et embellissements	Valeur des aménagements et embellissements	€
Valeur du mobilier privé	Valeur du mobilier privé	€



Section II – Vol

Capitaux à assurer		
Vous désirez spécifier le détail du contenu?	🔾 Oui 🗿 Non	
Valeur globale	45 000	€
	⊘ Garantie Vol	
Formule vol	valeur partielle 50%	x ~
Formule au 1er risque		
Situation du risque	Situation du risque	
Système d'alarme	Système d'alarme	

Il y a différentes options en vol :

- Différentes valeurs partielles : 25%, 33%, 50% ou valeur totale (100%)
 Pour d'autres valeurs partielles, vous devrez contacter la compagnie (voir PARTIE VII CHAPITRE III. Consultation compagnie)
- Choix entre l'assurance au premier risque ou pas

En fonction de la région, du système d'alarme et du capital contenu, il se peut qu'une inspection soit nécessaire pour avoir un tarif en vol.

Vous aurez alors le message en dessous du récapitulatif des primes:

Tarif Vol à titre purement indicatif - sous réserve d'une éventuelle inspection

CHAPITRE IV. Garanties optionnelles





Section I – Formule Plus

La Formule Plus est sélectionnée par défaut. Via l'info bulle, vous avez le détail de ce que contient la Formule Plus.

Pour les activités HORECA, si l'affaire est éligible pour le Pack HORECA, un message informatif apparaît si la Formule Plus est désélectionnée :

Formule Plus	
Pour bénéficier du Pack Horeca, vous devez souscrire la Formule Plus.	

Section II – Extension jardin

L'extension jardin n'est disponible que pour les propriétaires exploitants, pour autant que le risque ne se situe pas en zone à risque d'inondation.

Avec cette extension, les garanties sont étendues au jardin et son contenu.

Section III - Pertes d'exploitation

2 formules sont disponibles :

- Indemnité journalière :
 - o montant maximal lié à l'ABEX
 - période d'indemnisation par défaut 12 mois. Pour avoir une autre période d'indemnisation, vous devrez contacter la compagnie (voir PARTIE VII - CHAPITRE III. Consultation compagnie)

 Perte d'exploitation 			
Formule	Indemnité journalière	× v	
Couverture géographique	Base	× ~	
	1005	€	
Montant de l'indemnité journalière	L'indemnité ne peut être supérieure à 1004		
Période d'indemnisation	12 mois	× v	

- Chiffre d'affaires :
 - Montant maximum 1.499.999€. Vous ne serez pas bloqués si vous introduisez un montant supérieur mais vous n'aurez pas un tarif directement dans l'outil.
 - Période d'indemnisation par défaut 12 mois.
 - Marge brute assurée en pourcentage du chiffre d'affaires par défaut 30%.
 - Pour tout autre montant, une période d'indemnisation différente ou un pourcentage de marge brute assurée différente, vous devrez contacter la compagnie (voir PARTIE VII - CHAPITRE III. Consultation compagnie).

⊘ Perte d'exploitation		
Formule	Chiffre d'affaire annuel	~
Couverture géographique	Base ×	 ✓
Montant du chiffre d'affaire annuel	500 000	€
Période d'indemnisation	12 mois X	~
Marge brute assurée en % du chiffre d'affaire	30	%



Section IV - Valeurs - transport et séjour

	Ø Valeurs – transport et séjour	
Sélectionnez une formule	Sélectionnez une formule	 ✓
Séjour des valeurs au domicile privé	Formule transport et séjour 3.000 EUR - 3.000 EUR	
	Formule transport et séjour 6.000 EUR - 6.000 EUR	
Abandon de recours gratuit (membres de la fa	Formule transport et séjour 12.000 EUR - 12.000 EUR	

Il est aussi possible de choisir l'option « séjour des valeurs au domicile privé ».

Section V – Abandon de recours gratuit

Cette option est uniquement accessible si le preneur est propriétaire.

L'abandon de recours est gratuit pour les membres de la famille ou de la communauté d'intérêt entre la compagnie et le gérant.

Le nom du bénéficiaire est obligatoire et sera repris dans les documents.

📀 Abandon de recours gratuit (membres de la famille ou de la communauté d'intérêt entre la compagnie et le gérant)

```
Nom et prénom du bénéficiaire (
```

Nom et prénom du bénéficiaire Requis

()

Pour tout autre type de recours (payant), veuillez contacter la compagnie

CHAPITRE V. Récapitulatif des primes

Section I – Réduction de prime pour franchises majorées

A l'écran prime, il est possible de réduire la prime contre une franchise majorée :

Primes				
Franchise applica	ole aux garanties de base	Franchise de base		x ~
Bâtiment		Franchise de base		
Sélectionn	ée? Gar	Franchise de base X 2 a		
	<i>Garanties de base Y compris Formule Plus</i>	Franchise de base X 3 Franchise de base X 5		
	Catastrophes naturelles	Franchise de base X 10		
	Pertes indirectes (10%)		221.25 ŧ.	25b.10 ŧ.

Les clauses correspondantes seront affichées dans le document.

Section II – Protection juridique et pertes indirectes

La Protection juridique est automatiquement sélectionnée. Si vous la désélectionnez, vous aurez le message informatif suivant :

0	Protection juridique	0.059	0,00 €	0,00€
	Assurez-vous que votre client a bien souscrit à la PJ Safety Business d'ARCES			



De même les pertes indirectes sont automatiquement sélectionnées.

Lorsque vous désélectionnez ces garanties dans la partie 'bâtiment', elles sont désélectionnées dans la partie « contenu ».

Bâtiment		
	Garantie	Tau
	Garanties de base	
	Catastrophes naturelles	
	Pertes indirectes (10%)	
	Protection juridique	
	Total Bâtiment	
Contenu		
	Garantie	Tau
	Garanties de base	

~ Protection juridique

Section III – Prime non disponible

Catastrophes naturelles

Pertes indirectes (10%)

Si un des paramètres encodés ne permet pas de calculer un tarif directement dans l'outil, la prime qui ne peut pas être calculée s'affiche en italique et en orange et la prime totale n'est pas calculée.

Contenu

 \checkmark

Sélectionnée?	Garanties	Taux de prime (/°°)	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)
	Garantie de base - hors mobilier		0,00 €	0,00 €
	Catastrophes naturelles		0,00 €	0,00 €
	Pertes indirectes (10%) - hors mobilier		0,00 €	0,00 €
	<i>Vol et vandalisme - hors mobilier</i>		0,00 €	0,00 €
	Protection juridique		0,00 €	0,00 €
	Prime totale		0,00 €	0,00 €

Les primes affichées sont hors réduction commerciale et hors frais de fractionnement (si applicables)

Valeurs

Sélectionnée?	Garanties	Taux de prime (/°°)	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)
	Valeurs		110,00€	120,89€



Le message suivant apparait en dessous du tableau, vous invitant à continuer l'encodage. Vous aurez la possibilité de voir quelles conditions ne sont pas remplies et de soumettre la demande pour acceptation à la compagnie dans les écrans suivants.

Attention : les données introduites ne permettent pas d'obtenir un tarif directement dans cet outil. Poursuivez dans l'outil et vous pourrez soumettre la demande pour acceptation

CHAPITRE VI. Bris de machine

Si vous avez sélectionné dans l'écran « Choix des couvertures » le bris de machine, vous arriverez sur l'écran suivant :

Primes					
Type de machine	Marque	Montant assuré	Prime TTC (EUR)	Prime TTC (EUR)	
		Pas d'él	lément		
+ Ajouter un élément					
		Étape su	uivante		

Les détails de chaque machine doivent être détaillés afin de pouvoir calculer la prime correspondante. Pour introduire une machine, il faut cliquer sur « Ajouter un élément ». L'écran suivant apparaît :

Editer l'élément		×
Secteur	Secteur	
Type de machine	Type de machine	~
Situation du risque	Siège d'exploitation	x ~
Marque	Marque	
Description	Description	
Numéro de fabrication	Numéro de fabrication	
Montant à assurer (EUR)	Montant à assurer (EUR)	€
Année de construction	Année de construction	
Date d'achat	Date d'achat	
Matériel en leasing		

Récapitulatif des primes

Garanties	Sélectionnée?	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)
Base		-€	-€
Prime totale		- €	-€

Les primes affichées sont hors réduction commerciale et hors frais de fractionnement (si applicables)

🗊 Supprimer

Mise à jour



Les types de machine sont regroupés par secteur.

Secteur	Şélectionnez un élément	~
	Climatisation -chauffage	
Type de machine	Electricité et moteur à combustion	
	Gaz – air - eaux – Hydro-électricité	
Situation du risque	Industrie alimentaire	
Marque	Réfrigération	
Description	Textiles	
Description	Vapeur	
A A CONTRACTOR AND A CONT		-

Il faut d'abord sélectionner un secteur avant de pouvoir sélectionner une machine :

Secteur	Climatisation -chauffage	x ~
Type de machine	pélectionnez un élément	~
	Chaudières pour chauffage et production d'eau chaude (industriel)	
Situation du risque	Chauffe-eau électriques ou à gaz	
Marque	Equipement de climatisation et ventilation	
	Générateurs d'air chaud	
Description	Pompes et accessoires pour les systèmes de chauffage de production d'eau chaude	
Montant à assurer (EUR)	Ventilateurs	

Des contrôles ont été mis en place pour pouvoir avoir un tarif via l'outil :

- le montant à assurer doit être inférieur à 250.000€
- et la machine doit avoir moins de 7 ans.

Si c'est du matériel en leasing, vous devrez indiquer la société de leasing. Le nom de la société de leasing sera repris dans les documents.

Les primes se calculent automatiquement quand toutes les données nécessaires sont encodées.

Si la couverture des causes externes est disponible, alors l'option est par défaut sélectionnée mais peut être désélectionnée :

Garanties	Taux	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)
Base	5	125,00 €	137,38 €
Causes externes	4	100,00 €	109,90 €
Prime totale		225,00 €	247,28 €

En cliquant sur « Mettre à jour », la machine est prise en compte pour le calcul de la prime et est reprise dans l'écran initial:

Primes					
Type de machine	Marque	Montant assuré	Prime TTC (EUR)	Prime TTC (EUR)	
Groupes électrogènes - fixe	Marque X	52 000,00 €	510,00 €	557,18 €	I
		+ Ajouter un éle	ément		
		Étape suivo	ante		

Vous pouvez assurer plusieurs machines.



CHAPITRE VII. Tous risques électroniques

Si vous avez sélectionné dans l'écran « Choix des couvertures » la couverture Tous risques électroniques, vous arriverez sur l'écran suivant :

Primes				
Sélectionnée?	Garanties	Montants assurés	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)
	Cat 1 - Matériel non portable 🔇	€	0,00 €	0,00€
	Cat 2 - Equipements du batiment	€	0,00 €	0,00€
۲	Cat 3 - Materiel portable 🛈	€ Monde entier	0,00 €	0,00€
۲	Frais reconstitution des données	€	0,00 €	0,00€
	Frais reconstitution du software	€	0,00 €	0,00€
۲	Frais supplémentaires	€	0,00 €	0,00€
	Prime totale		0,00 €	0,00€

Les primes affichées sont hors réduction commerciale et hors frais de fractionnement (si applicables)

Vous pouvez renseigner les montants à assurer dans les différents champs.

Des info-bulles donnent la description des différentes catégories :

Historique

Cat 1 - Materiel non-portable Tous risques électronique - Des Cat 1 - Materiel non-portable Cat 1 - Materiel non-portable Cat 1 - Materiel non-portable Cat 2 - Équipement technique faisant partie du bâtiment (1) Cat 3 - Materiel portable (1)

Biens non-assurables :

- Appareils portables, comme GSM, GPS, BlackBerry, Agenda de poche électronique
- Sonos et éclairage dans les dancings et matériel de DJ
- Antennes paraboliques
- Appareils photos numériques
- Appareils utilisés dans l'horeca
- Appareils de paiement
- Appareils loués
- Matériel médical et matériel de laboratoire
- Commandes de processus dans des lieux de production
- Fournisseurs d'accès à Internet
- Ordinateurs destinés à un usage administratif, qui ne se trouvent pas dans un environnement de bureaux p. ex. écoles, étudiants, ...

En fonction des montants introduits, la prime sera automatiquement calculée.



CHAPITRE VIII. Questionnaire HORECA

Si l'activité choisie fait partie du secteur HORECA, vous serez invités à compléter le questionnaire HORECA.



PARTIE V. Règles de souscription

Si lors de l'encodage, un des paramètres encodés ne permet pas d'obtenir un tarif directement dans l'outil, vous aurez dans cet écran l'aperçu de la règle qui a bloqué la tarification.

Vous pourrez être invités à télécharger des documents le cas échéant.

Règles non adı	mises pour Responsab	bilité		
Code	Description			
liab_02	Trop de sinistres. Un exa l'historique sinistre (date	amen par la compagnie est nécessair e, garantie, débours).	e. Veuillez annexer à la demande le	détail de
Sinistres Charger les documen	ts nécessaires: Séle	ectionner		
/ous pouvez re	enseigner les sinistres	manuellement:		
/ous pouvez re	enseigner les sinistres	manuellement: Débours	Garantie impactée	Actions
Vous pouvez re	enseigner les sinistres Date	Débours Pas de sinistre	Garantie impactée	Actions
Vous pouvez re Produits	Date	Débours Pas de sinistre Ajouter un sinistre additionel	Garantie impactée	Actions

Vous devrez ensuite suivre les écrans suivants jusqu'à l'écran « Consultation compagnie » vous permettant de mettre un commentaire et d'envoyer une notification à la compagnie.



PARTIE VI. Récapitulatif

CHAPITRE I. Mode de paiement

Récapitulatif des primes		
Dana da Ale		
Produits	Prime nette (EUR)	Prime FTC (EOR)
Accidents du travail	850,00 €	908,07 €
Responsabilité	113,95 €	124,49 €
Incendie	3 677,52 €	4 247,23 €
Bris de machine	510,00 €	557,17 €
Tous risques électroniques	163,20 €	179,36 €
Prime totale	5 314,67 €	6 016,32 €
Réduction globale Vous rentrez dans les conditions pour pouvoir octroyer une réduction de prime. Si l'un des Réduction applicable 0	<i>produit ne devait plus être souscrit, la réducti</i>	ion ne serait plus accordée.
Mode de paiement de la prime Annuel		x ~
Montrer les commissions		
Vous bénéficiez du Pack Horeca.		
Etape s	suivante	

Vous pouvez choisir de changer le fractionnement de la prime. Par défaut, les primes sont calculées sur base d'une prime annuelle. Si vous changez le fractionnement, la prime s'adapte automatiquement et les primes affichées tiendront compte d'une surprime mais seront affichée en prime annualisée.

CHAPITRE II. Réductions (si applicable)

Si la tarification rentre dans les conditions (c'est-à-dire « client total »), alors une réduction « globale » est disponible et sera appliquée sur toutes les primes ici calculées.

Réduction globale

Vous rentrez dans les conditions pour pouvoir octroyer une réduction de prime. Si l'un des produit ne devait plus être souscrit, la réduction ne serait plus accordée.

Réduction applicable

Après avoir sélectionné le niveau de réduction, les primes se recalculent automatiquement.

Définition de client total

Dans l'outil, on considère le preneur d'assurance comme « client total » si :

- l'activité choisie dispose d'une offre en Accident du travail, en Responsabilité et en Incendie,
 - o s'il a du personnel : pour être client total, il faut avoir sélectionné les couvertures
 - Accident du travail
 - Responsabilité
 - Incendie



- o s'il n'y a pas de personnel : pour être client total, il faut avoir sélectionné au minimum les couvertures
 - Responsabilité
 - Incendie
- l'activité choisie ne dispose pas d'une offre en Responsabilité (par exemple certaines professions libérales)
 - o s'il a du personnel : pour être client total, il faut avoir sélectionné les couvertures
 - Accident du travail
 - Incendie
 - o s'il n'y a pas de personnel : pour être client total, il faut avoir sélectionné au minimum la couverture
 - Incendie

Dans tous les autres cas de figure, on ne considérera pas le preneur d'assurance comme « client total » et il ne sera pas possible de bénéficier de la réduction « globale ».

CHAPITRE III. Commissions

Vous pouvez adapter les commissions sur les différentes branches en sélectionnant : « Montrer les commissions ». Une colonne s'affiche avec le pourcentage de commissions de base appliqué par garantie ainsi que le montant que cela représente.

Produits	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)	Commissions (%)	Montant de commission
Accidents du travail	765,00 €	817,26€		91,70€
Responsabilité	102,56 €	112,04€	20 %	20,51€
Incendie	3 309,77 €	3 822,50 €		658,65€
Bâtiment	2 473,17 €	2860,11€	20 %	494,63€
Contenu	280,85€	324,91 €	20 %	56,17€
Valeurs	99,00 €	108,80 €	15 %	16,50 €
Perte d'exploitation	456,75 €	528,69 €	20 %	91,35€
Bris de machine	459,00 €	501,46€	15 %	68,85€
Tous risques électroniques	146,88 €	161,42€	15 %	22,03€
Prime totale	4 783,20 €	5 414,68 €		861,75€

Réduction globale

Vous rentrez dans les conditions pour pouvoir octroyer une réduction de prime. Si l'un des produit ne devait plus être souscrit, la réduction ne serait plus accordée. Réduction applicable

Mode de paiement de la prime

Annuel

Annuel

X

Vous pouvez adapter le pourcentage et la commission ainsi que les primes s'adaptent automatiquement.

Responsabilité	91,16€	99,59 €	10	%	9,12€



Un contrôle est mis en place avec la commission maximale autorisée : le calcul est alors basé sur la commission maximale.

Responsabilité	102,56 €	112,04€	\$ 1 %	20,51€
			Maximum 20	

CHAPITRE IV. Impression récapitulatif des primes

En cliquant sur suivant, vous générez un document « Tarification indicative ».

cument de tarification				
lom	Туре	Statut	Créé le	Actions
arification	Généré	Actif	30/01/2023 - 09:08	Télécharger

Ce document est informatif et ne peut en aucun cas être envoyé à la compagnie pour constitution d'une nouvelle affaire : seules les informations nécessaires pour le calcul des primes ont été demandées. Les informations relatives au preneur sont demandées plus tard dans le processus.

Le statut de la tarification est changé à « Tarif indicatif ». Avec ce statut, les données encodées pour le calcul des primes ne peuvent plus être adaptées.

Pour les adapter, il faut cliquer sur « Retravailler tarification ».

Cela permet d'assurer l'intégrité des informations dans le document par rapport aux données encodées.



PARTIE VII. Finalisation

CHAPITRE I. Candidat preneur d'assurance

Candidat preneur d'assurance		
Langue	• FR · NL	
Nom/Raison sociale	MANUEL	
Téléphone	Téléphone	
E-mail	E-mail	@
Numéro d'entreprise / no de TVA	Numéro d'entreprise Recherc	her
N'oubliez pas de cliquer sur 'Recherche base du nom	r'. Si vous ne connaissez pas le numéro d'entreprise, vous pouvez interroger la BCE <mark>ici</mark> su	r
Voulez-vous reprendre l'adresse du siège comme adresse de correspondance ?	 Oui Non, reprendre l'adresse du risque Incendie Non, adresse de correspondance différente 	
	Étape suivante	C

Le choix de la langue permet d'avoir les documents dans une langue différente que celle des écrans sur lesquels vous travaillez.

Le numéro de téléphone et l'e-mail sont obligatoires.

Sur base du numéro d'entreprise / numéro de TVA, on récupère les informations de la BCE, dont l'adresse du siège social. Il est possible d'avoir une adresse de correspondance différente de l'adresse du siège social.

CHAPITRE II. Informations complémentaires sur le contrat

Informations complémentaires sur le contrat					
Combien de garanties ont-elles été refusées, annulées ou résiliées par une autre compagnie?					
Accidents du travail	Nombre de garanties				
Responsabilité	Nombre de garanties				
Incendie	Nombre de garanties				
Que désirez-vous faire?	Continuer vers l'offre	Contacter la compagnie			

Si le client est « starter » dans l'écran « Historique Sinistre », les questions sur les garanties refusées, résiliés... n'apparaissent pas.



Si vous indiquez qu'il y a au moins une garantie résiliée, vous serez invité à détailler la compagnie d'assurance qui a résilié la garantie et le motif

Responsabilité	1	
	Nom de la compagnie et motif :	0
Nom de la compagnie et motif :		
	Requis	_/;

Dans cet écran, vous devez choisir:

- « Continuer vers offre » : vous serez invité à compléter les dates de prise d'effet et vous pourrez générer les documents
- « Contacter la compagnie » : la tarification sera envoyée vers la compagnie avec votre message demandant les adaptations. Une fois que la gestion aura traité votre demande, vous recevrez un message vous invitant à finaliser la demande avant génération des documents

Ces 2 boutons n'apparaissent pas s'il y a des règles qui bloquent la tarification d'une des garanties choisies. En cliquant sur suivant, vous serez alors automatiquement dirigés vers l'écran « Consultation compagnie »

CHAPITRE III. Consultation compagnie

Section I - Sans règle de souscription bloquant la tarification

Si vous avez sélectionné « Contacter la compagnie » à l'écran précédent, vous êtes automatiquement dirigé vers cet écran où vous pouvez détailler votre demande et sélectionner la(les) branche(s) concernée(s).

Vous avez aussi la possibilité de joindre un document à votre demande.

Consultation compagnie				
Ajouter un message pour Backoffice	Ajouter un message pour Backoffice			
	Déposer les fichiers ici ou naviguer			
Veuillez indiquer pour quelle(s) co	ouverture(s) vous demandez du support:			
Accidents du travail Responsabilité Incendie				
- → Demande de support à la compagnie				



En cliquant sur le bouton « Demande de support à la compagnie », un email est envoyé avec la demande vers la compagnie et tous les champs deviennent non éditables tant que la demande n'a pas été traitée par la ou les équipes. Lorsque la demande a été traitée, vous en serez informé par email, en vous invitant à la finaliser.

Section II - Avec règles de souscription

Cet écran suit directement l'écran « Information complémentaires sur le contrat ». Vous avez la possibilité de rajouter un message à destination de la compagnie.

Consultation compagnie					
Message à la compagnie	Message à la compagnie				
J → Demande de support à la compagnie					

En cliquant sur le bouton « Demande de support à la compagnie », un email est envoyé avec la demande vers la compagnie et tous les champs deviennent non éditables tant que la demande n'a pas été traitée par la ou les équipes. Lorsque la demande a été traitée, vous en serez informé par email, en vous invitant à la finaliser.

CHAPITRE IV. Dates de prise d'effet

Dates de prise d'effet

Accidents du travail

Garanties	Date de prise d'effet		
Garanties légale et extra-légales (si sélectionnées)	01/01/2022 🗸		
Garantie 24h/24h	01/01/2022 🗸		

Responsabilité

Garanties	Date de prise d'effet
RC Entreprise	01/07/2023 ① Date de prise d'effet trop éloignée dans le futur
Responsabilité Objective	(D) Requis

Les dates ne peuvent se situer dans le passé et plus de 18 mois dans le futur.

- 36 -



CHAPITRE V. Documents

Une fois que toutes les informations sont complétées dans l'écran précédent, en cliquant sur « Etape suivante », vous avez accès aux documents :

Documents d'offre		
	🕞 Générer l'offre sous condition	
	Générer le Scoring HORECA	

Pour générer le document de tarification, cliquez sur le bouton « Générez l'offre sous condition ». Le statut de la demande change alors en « offre émise » et tous les champs remplis précédemment sont bloqués.

Deux documents sont générés :

- Le document « Offre », qui est à renvoyé à la compagnie pour la création de la nouvelle affaire
- Le document « Déclaration » qui est à communiquer au client et qui reprend toutes les déclarations sur lesquelles le tarif est basé.

Pour retravailler la tarification, cliquez sur « Retravailler tarification » :

Documents d'offre							
Documents							
	Nom	Туре	Statut	Créé le	Actions		
	Déclarations	Généré	Actif	02/02/2023 - 15:36	Télécharger		
	Offre Vivium	Généré	Actif	02/02/2023 - 15:36	Télécharger		
Т	élécharger les documents sélectionnés Télécharger tous les documents						

Fiches IPID

	Nom	Туре	Statut	Créé le	Actions
	IPID - Vivium Business Accidents_FR	Statique	Actif	27/05/2022 - 10:12	Télécharger
	IPID - Vivium Business Liability_FR	Statique	Actif	27/05/2022 - 10:12	Télécharger
	IPID - Vivium Business Property_FR	Statique	Actif	27/05/2022 - 10:11	Télécharger
	Mandat SEPA	Statique	Actif	27/05/2022 - 10:11	Télécharger
Té	lécharger les documents sélectionnés Télécharger tous les documents				

Ketravailler tarification



PARTIE VIII. Nouvelle affaire

Pour demander une nouvelle affaire à la compagnie,

- Téléchargez l'offre pour la soumettre au client.
 Pour les activités dans le secteur HORECA, vous devez aussi compléter le questionnaire.
- Si le client est d'accord avec les données renseignées sur le document et les primes indicatives, faites-lui signer le tarif indicatif.
 Remarque : vous pouvez faire signer l'offre de manière digitale via la carte d'identité électronique du client.
- 3. Renvoyez le document signé par le client à la compagnie, avec le questionnaire HORECA complété le cas échéant.
- 4. Dans votre e-mail à la compagnie, demandez la création d'une nouvelle affaire. *Remarque : ce document est un tarif indicatif. La compagnie a la possibilité de refuser ou de demander des documents supplémentaires (par exemple, une attestation de sinistre, la police précédente, …).*

PARTIE IX. Questions?

Si vous avez une question technique, veuillez envoyer un courriel à <u>clementine.cazelles@pvgroup.be</u>.

Pour les questions d'ordre commercial, veuillez contacter votre district manager.